



Haute Valeur Environnementale (HVE)

Un nouvel enjeu pour notre filière

La Haute Valeur Environnementale (HVE) est le niveau d'excellence de la certification environnementale. En plus d'assurer une communication positive auprès des consommateurs, la HVE devient un enjeu commercial majeur pour toute la filière.

La certification Environnementale a été créée il y a 10 ans à la suite du Grenelle de l'environnement. Son ambition : s'adresser aux consommateurs et leur permettre d'identifier les produits issus d'exploitations à haute performance environnementale. Pour les producteurs, il s'agit d'une démarche volontaire qui s'ajoute aux existantes, mais les enjeux sont colossaux pour le collectif. Sous l'impulsion du Cerafel, des Organisations de Producteurs, d'Adi-valor et du CPA, le projet RAFU a vu le jour dès 2011. Réunis sous forme d'un comité de pilotage nous avons été rejoints par les chambres d'agriculture, des opérateurs de la filière plastique et des machinistes pour rassembler les idées et les compétences. Nous travaillons actuellement à développer

des prototypes fonctionnels afin de proposer des bâches propres quelles que soient les conditions de récolte.

La HVE est mise en avant par les ONG qui appuient sa promotion auprès des distributeurs. Au-delà de la guerre des prix, les enseignes ont entamé une course contre la montre pour proposer des gammes de fruits et légumes qualitatives et durables. Sensibles aux arguments des ONG et autres influenceurs, elles communiquent largement sur de nouvelles gammes HVE et promettent des débouchés pour les produits certifiés.

Pour les producteurs, cette certification est complémentaire à des cahiers des charges déjà connus comme GlobalGap. Elle participe aussi à la promotion de l'image de notre filière encore trop méconnue et parfois

malmenée par l'opinion publique. Pour la marque Prince de Bretagne, l'enjeu commercial est important. Car si elle devient précurseur sur cette certification, la mise à disposition de légumes HVE lui garantit de conserver, voire de capter, de nouvelles parts sur un marché français très bataillé reconnu comme l'un des plus rémunérateurs pour la filière. Et il est grand temps d'agir car certaines marques concurrentes promeuvent déjà des légumes estampillés HVE. Le Cerafel et les Organisations de Producteurs membres se préparent à accompagner leurs adhérents vers la certification. L'objectif est de pouvoir être référencé chez nos clients avec des gammes HVE dès 2020.

*Julien Sérandour
Animateur Environnement
Qualité AOP Cerafel*



Certification Environnementale et niveau d'excellence HVE

Tendance éphémère ou mouvement de fond ?

Parce qu'elle assure une production respectueuse de l'environnement, la Haute Valeur Environnementale (HVE) devient une condition nécessaire au référencement des gammes de fruits et légumes sur le marché français.

Comment allier production économiquement viable, respect de l'environnement et qualité des produits commercialisés ? Grâce à la certification environnementale et son niveau 3 HVE, une reconnaissance officielle de la performance environnementale des exploitations qui fait la part belle à la biodiversité, à l'utilisation raisonnée des intrants, et à une gestion responsable des ressources.

Une demande du marché français

Les filières s'engagent tour à tour dans cette certification pour conserver et développer leurs positions commerciales sur le marché français. Pionnière, La filière viticulture représente plus de

80 % des exploitations certifiées HVE en 2018. Si en fruits et légumes, la Certification Environnementale n'en est qu'à ses premiers balbutiements, plusieurs interprofessions incitent d'ores et déjà leurs producteurs à être certifiés. Parmi elles, plusieurs AOP et plus récemment Solarenn qui a obtenu la certification de niveau 3 HVE pour 24 de ses 32 maraîchers. Ainsi toutes les petites tomates Solarenn sont maintenant vendues avec le label HVE. Et avec une ambition affichée de 100 % d'adhérents certifiés en 2019, la coopérative ne s'interdit pas de vendre à terme des tomates vrac HVE. Une ambition qui donne à cette coopérative une avance certaine sur le marché français de la tomate.

Un enjeu concurrentiel pour les distributeurs

Groupe Mousquetaires, magasins U, groupe Leclerc, les distributeurs français communiquent déjà largement sur les premiers partenariats conclus avec les ONG et filières pour proposer à leurs clients des produits HVE dans leurs supermarchés. Tous se targuent d'assurer des débouchés, de proposer des contrats privilégiés ou d'accompagner financièrement les producteurs prêts à s'engager auprès d'eux dans la démarche HVE. Des enjeux forts qui pourraient bien pousser de nombreux producteurs à tenter l'aventure HVE. ■

Le point de vue de TerreAzur Groupe Pomona, grossiste fruits et légumes **La HVE : plus qu'une obligation, une véritable nécessité**

Que pensez-vous de la certification environnementale ?

Nous considérons la certification environnementale comme une véritable opportunité pour la filière fruits et légumes. En effet, nous estimons être arrivés aux limites d'un certain modèle agricole. L'agroécologie, c'est une réponse à l'obligation de réduire les consommations d'intrants et aux problématiques de préservation des sols et de la biodiversité. Donc, plus qu'une obligation, l'amélioration des performances environnementales des exploitations est une nécessité pour pérenniser la production de toute la filière fruits et légumes. Or la certification environnementale, et notamment le niveau 3 HVE, amène les producteurs à s'orienter vers ces pratiques agricoles durables à l'échelle de l'exploitation tout entière. C'est aussi un puissant outil de communication positive pour redorer le blason de toute notre filière. Délivrée par l'État, elle envoie un mes-

sage fort et crédible : oui, nous pouvons produire durablement.

Comment se positionne TerreAzur sur ces problématiques ?

TerreAzur se veut être un acteur du développement et de la promotion de pratiques agricoles durables. Comme l'ensemble du Groupe Pomona, nous sommes engagés dans une démarche d'achat responsable. En parallèle, dans le cadre de la loi Egalim, nos propres clients de la restauration collective devront proposer à partir de 2022 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou de production locale ou sous signe de qualité dans leur cuisine. Les produits labellisés HVE répondent donc autant à nos objectifs qu'aux attentes de nos clients.

Est-ce que TerreAzur s'est fixé des objectifs quant à ses achats de fruits et légumes HVE ?

Tout à fait. Sous 2 ans, nous ambitionnons que 100 % des produits issus de



> Jérôme Fanet, directeur approvisionnement de TerreAzur du groupe Pomona

la production française commercialisés sous notre marque soient à minima certifiés niveau 2. Le plus tôt possible, tous devront être certifiés niveau 3. Bien évidemment, ces objectifs influencent d'ores et déjà notre politique d'achat et vont nous pousser à privilégier des fournisseurs déjà engagés dans cette démarche.

HVE : niveau 3 de la Certification Environnementale

Mode d'emploi de la certification

La Certification Environnementale s'applique aux pratiques phytosanitaires et de fertilisation de l'exploitation, aux mesures de préservation de la biodiversité et de gestion durable de l'eau. Le contrôle s'effectue sur place à l'aide des documents déjà présents sur l'exploitation.

À la différence de la certification Bio qui concerne les produits ou encore GlobalGap qui peut être réalisée au niveau de l'OP, la HVE est une certification individuelle qui englobe l'ensemble des cultures et pratiques sur l'exploitation. C'est une démarche de progrès à 3 niveaux, HVE étant le troisième. Le premier garantit le respect de la réglementation. Le second atteste de l'adoption sur l'exploitation de pratiques et techniques à faible impact environnemental. Le troisième niveau est atteint par une mesure de la performance de ces techniques en place. Il est considéré comme le niveau d'excellence du dispositif. Seul ce troisième niveau permet d'apposer le logo HVE "Produit issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale" sur les produits commercialisés.

Deux options de certification

Pour obtenir le niveau 3, deux options existent. L'une adopte une approche globale des pratiques de l'exploitation. Elle se base sur la conformité à deux

indicateurs seulement : 10 % minimum des surfaces de l'exploitation doivent être classées en infrastructures agro-écologiques et le poids des intrants doit représenter moins de 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation. La seconde option mesure le niveau de performance des pratiques de l'exploitation concernant la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, et la gestion de l'irrigation. Chaque thème est scindé en plusieurs items auxquels on attribue une note qui doit atteindre 10 points pour être certifié.

Engagé pour 3 ans

Plus concrètement, la certification est délivrée pour une période de 3 ans. Il existe trois types d'évaluation tout au long du cycle de certification. L'évaluation initiale, l'évaluation de suivi qui a lieu au moins une fois en cours de cycle, et l'évaluation de renouvellement de la certification. L'organisme certificateur examinera l'assolement sur place, éva-



luera les infrastructures agro-écologiques, consultera les documents comptables ou encore le dossier PAC de l'exploitation. Dans tous les cas, ce dernier n'a pas besoin de présenter plus de documents administratifs que ceux déjà présents sur l'exploitation. Afin de mener à bien les premiers audits dès 2019, les services qualité des OP accompagneront chaque exploitation qui en fait la demande. Des audits blancs seront réalisés au préalable afin d'évaluer les axes de progression de chaque cas et de garantir le succès de l'évaluation par un organisme certificateur. ■

Détail des deux options pour obtenir le niveau 3 HVE de la Certification Environnementale

Option A : 2 critères évalués

Items	Points de contrôle	Conditions niveau 3 HVE
Biodiversité	Surface classée en infrastructure agro-écologiques	>10% de la SAU
Intrants	Achat d'intrants	< 30 % chiffre d'affaires de l'exploitation

Option B : 4 thèmes avec plusieurs points de contrôle

Items	Points de contrôle	Conditions niveau 3 HVE
Biodiversité	- Plusieurs indicateurs par thème - Une note attribuée à chaque item	Note globale de 10 minimum par thématique
Stratégie phytosanitaire		
Gestion de la fertilisation		
Gestion de l'irrigation		

Laurent Brault - Responsable Développement de la certification environnementale

HVE, une réflexion à l'échelle de l'exploitation



Menée à l'échelle de l'exploitation et souple sur les pratiques choisies par les agriculteurs, la certification environnementale niveau 3 est accessible à tous types d'exploitations. Explications détaillées.

Pourquoi HVE est-elle différente des autres certifications existantes ?

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une nouvelle norme. Contrairement aux certifications existantes destinées à rassurer les services qualité-achat des intermédiaires, la certification environnementale bénéficie aux producteurs qui apposent la mention "Haute Valeur Environnementale" pour se valoriser auprès des consommateurs. Le certificateur évalue la performance agro-écologique de l'exploitation dans son ensemble et pour cela, ce ne sont pas les moyens mis en œuvre qui sont importants mais bien leur finalité. Ainsi, contrairement à d'autres cahiers des charges existants, l'exploitant dispose des moyens de son choix pour diminuer sa dépendance aux intrants et favoriser la biodiversité sur son exploitation. Autre différence, l'objectif est d'atteindre une note minimale de 10 points pour chaque thème : biodiversité, stratégie phytosa-

nitaire, gestion de la fertilisation et de l'irrigation. Même si elle est exigeante, cette approche permet aux exploitations de compenser certaines faiblesses dans leurs pratiques ou leur assolement par d'autres plus vertueuses au regard du certificateur. On ne cherche pas la perfection dans chaque thème mais une approche globale respectueuse de l'environnement.

Quelles sont les motivations des agriculteurs qui s'engagent dans la HVE ?

Beaucoup d'agriculteurs ont déjà mis en place des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement. La mention HVE leur permet de valoriser ce travail auprès du grand public. Pour ceux qui souhaitent entrer dans cette démarche de progrès, le cahier des charges est une feuille de route intéressante. Les adhérents apprécient aussi la souplesse du dispositif qui leur permet d'être maîtres des pratiques, conventionnelles ou non, mises en place pour atteindre les objectifs du niveau 3 de la certification environnementale. Enfin, c'est un dispositif très complémentaire des autres certifications existantes. Par exemple, un producteur certifié GlobalGap remplit déjà une grande partie des critères pour obtenir le label HVE. Enfin, l'audit peut être combiné avec celui d'une autre certification. C'est un gain de temps et d'argent.

Concrètement, comment se déroule un audit ?

L'évaluation se base exclusivement sur l'étude des documents existants tels que les registres phytosanitaires et engrais, le dossier PAC ou les documents comptables. C'est le dispositif le

moins documentaire des certifications agricoles existantes. Pour compléter son étude, le certificateur sera aussi amené à visiter l'exploitation et les terres pour comprendre les pratiques du producteur, examiner l'assolement sur place ou recenser les infrastructures agro-écologiques par exemple. À noter qu'il existe trois types d'évaluation tout au long du cycle de certification. L'évaluation initiale, l'évaluation de suivi qui a lieu au moins une fois en cours de cycle, et l'évaluation de renouvellement de la certification.

La filière fruits et légumes présente une grande diversité d'exploitations. Pensez-vous que toutes peuvent prétendre au niveau 3 HVE ?

Oui, car les exigences sont identiques que l'on produise une ou plusieurs variétés. Il n'y a qu'un seul audit et qu'un seul outil d'évaluation qui couvrira toutes les activités de l'exploitation : productions végétales et animales. De plus, le certificateur ne s'attarde pas sur les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du cahier des charges. Que les exploitations soient hors sol ou de plein champ, en conventionnel ou en bio, toutes peuvent ainsi adopter une stratégie adaptée à leur fonctionnement. Par exemple, pour favoriser la biodiversité, il est possible d'implanter des haies, de réaliser des jachères, de monter des murets en pierre ou encore d'installer des zones de repos... ce sera le choix de l'agriculteur. En revanche, les services qualité et technique ont un rôle prépondérant pour orienter leurs adhérents vers des stratégies qui leur correspondent à leurs pratiques et leurs attentes. ■



> La filière viticole a été l'un des précurseurs de la HVE